

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

République Française

Département du Var

Arrondissement de Toulon

Extrait du Registre des délibérations du Conseil d'Administration
Séance du jeudi 30 avril 2026

Nombre de membres en exercice : 17
Présents : 16
Absent(s) : 1
Pouvoir(s) : 0

L'an deux mille vingt-six et le trente du mois d'avril à dix-sept heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Pierrefeu-du-Var a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Patrick MARTINELLI, Maire.

Présents : M. Patrick MARTINELLI, Maire-Président, Mme Françoise DEGOUEY, Vice-Présidente, Mme Sylvie MATTEI, Maire-Adjoint, Mme BOURGES Stéphanie, Mme Nathalie BRONDEAU, Mme Gilberte CHORDA, M. Sébastien GAFFRE, Mme Aurélie MICALLEF, conseillers municipaux Mme Chantal AMIC, Mme Catherine DEBONO, Mme Graziella GRASSET, Mme Catherine GRAZIANI, Mme Josette IGLESIAS, M. Jean JOURDA, Mme Monique JOURDA, Mme Dominique RAVIGNEAUX, membres délégués.

Pouvoirs : néant

Absents excusés : M. François DEBATS

Secrétaire de séance : Mme Françoise DEGOUEY

Date de la convocation : le 22/04/2026.

2026- 011 : Affectation des résultats 2025

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que les règles de comptabilité prévoient qu'à la clôture de chaque exercice, le résultat soit affecté par le CCAS.

Aucun écart n'est constaté entre les comptes de l'ordonnateur et du comptable, le résultat peut donc être affecté.

Monsieur le Président propose l'affectation des résultats comptables comme suit :

INVESTISSEMENT

Excédent d'investissement reporté

+ 61 272,71 €

FONCTIONNEMENT

CHARGES	PRODUITS	SOLDE
250 795,10 €	253 519,34€	+2 724.24€
DEFICIT ANTERIEUR	EXCEDENT ANTERIEUR	SOLDE
0	+ 858,39 €	+ 858,39 €
		RESULTAT TOTAL
		+ 3 582,63€

AFFECTATION DES RESULTATS

- affectation en réserve R1068 Investissement	0 €
- report en fonctionnement (R002)	+ 3 582,63 €

ENTENDU l'exposé de Monsieur le Président du Centre Communal d'Action Social

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité : 16 voix

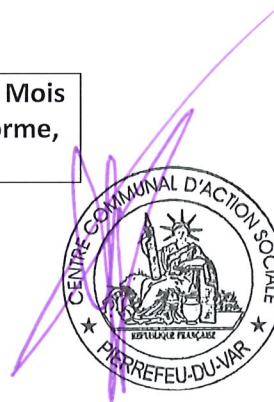
DECIDE

- d'affecter le résultat de fonctionnement report « + 3 582,63 € »
- d'affecter en réserve R1068 Investissement 0 €

D'INDIQUER que la présente délibération sera soumise au contrôle de légalité de la Préfecture du Var et publiée au Recueil des Actes Administratifs du Centre Communal d'Action Sociale.

Fait à Pierrefeu-du-Var, les Jour, Mois
et An susdits, Pour extrait conforme,
Le **PRESIDENT**

Certifié exécutoire par délégation du Président
Le Directeur Général des Services
Compte tenu de la Réception
En Préfecture le
Et affiché le



DELAIS ET VOIES DE RECOURS :

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours administratif près le tribunal administratif de TOULON-5 RUE Racine-CS 40510-83041 TOULON CEDEX 9-dans les DAUX MOIS à partir de sa publicité.

Il peut aussi faire l'objet d'un recours gracieux auprès de M. le Maire de la commune de Pierrefeu-du-Var dans les DEUX MOIS à partir de sa publicité. Cette démarche prolonge le délai de recours près le tribunal administratif qui doit alors être introduit dans le deux mois suivant la réponse au recours gracieux et/ou hiérarchique. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours » accessible par le site internet : www.telerecours.fr